

» **CHAMOIS** »

SOUS-DOSSIER 8

LOGISTIQUE

DIFFUSION RESTREINTE

DIFFUSION RESTREINTE

Exercice CHAMOIS

Sous - Dossier 8

LOGISTIQUE

Pièce 80

II OMMAIRE

Pièce 81 - Logistique de l'exercice CHAMOIS.

Pièce 82 - Ordre de mouvement pour la mise en place.

Pièce 83 - Ordre de mouvement réel pour la 1ère phase.

Pièce 84 - Munitions et Artifices.

Pièce 85 - Animation logistique.

Pièce 86 - Séquence SANTE.

Pièce 87 - Ordres pour la circulation routière.

DIFFUSION RESTREINTE

Exercice CHAMOIS

Sous - Dossier 8

Logistique

Pièce 81

LOGISTIQUE DE L'EXERCICE CHAMOIS

I/ GENERALITES

Le soutien logistique des unités du Parti BLEU est fixé en détail dans le dossier Logistique de la convocation de la 114° DI.

Le soutien logistique des unités du P. JAUNE est à la charge du 159°RIA qui s'adressera directement au Commandant du Camp de CANJUEERS en appliquant les prescriptions prévues dans la notice du Camp.

II/ PRECISIONS CONCERNANT LE PARTI BLEU

- Alimentation : Repas du 26 soir : chaud au Bivouac - Café chaud (1) à livrer par les ordinaires des régiments à leurs unités en ZDA le 27 à 03h00.

Repas du 27 midi : Ration.

Les personnels seront munis de leur musette en sac à dos .

III/ PRECISIONS CONCERNANT LE PARTI JAUNE

Le Parti JAUNE devra être le plus possible autonome et limiter ses demandes au Camp de CANJUEERS compte-tenu du grand nombre de personnels présents pour l'exercice. En particulier, il devra prévoir une capacité de transport d'eau importante pour pallier aux difficultés normales en Septembre.

L'escadron du 1° REC devra être renforcé en moyen de soutien spécifique par son Corps.

Les mouvements des éléments du P. JAUNE pour se rendre au Camp et en repartir à l'issue de l'exercice devront s'effectuer par le NORD - (DIGNE N.85 - D 25 D 21 - BROVES).

Les bivouacs du P. JAUNE sont prévus à

- PREFAGOUX (118.392) pour le 159° RIA -
- Plaine de Saint-MARCELLIN (110.400) pour le 1° REC.

La piste d'accès démarre au Clos ROUMANO (043.372) sur la D 25.

- (1) pour effectuer ces liaisons ainsi que toute liaison logistique pendant la nuit, les unités BLEUES devront utiliser obligatoirement soit la piste circulaire SUD, soit la route du Pas de tir des AMANDIERS.

.../...

IV/ SOUTIEN SANTE

Le Commandant de la 114° DI pour ses unités et le Commandant du 159° RIA pour le P. JAUNE: sont responsables de l'Organisation de leurs soutiens SANTE respectifs et des évacuations éventuelles sur l'Infirmierie - Hopital du Camp.

En cas de besoin, ils peuvent faire appel au Médecin-Chef de la 14°DI/51° DMT présent à la DIREX et disposant de moyens d'évacuation dont un hélicoptère équipé.

V/ DEMONTAGE DE L'EXERCICE

A la fin de l'exercice, les unités doivent appliquer le plan des retours dans les Garnisons prévu dans le dossier Logistique de la convocation. A cet effet, les régiments doivent rejoindre les zones d'embarquement vers lesquelles ils auront envoyé leurs véhicules dès que la situation le permettra :

- 275° RI : Collet de l'OURME (028.390)
- 292° RI : Vallon des PRES (050.385)
- 299° RI : Nord de la COLLE (054.329) et St ROMAIN.

Le 1° R.C. se regroupera au JAS du COMTE (03.36) -

Le mouvement sur le camp fera l'objet d'un ordre de conduite de la DIREX (Cellule LOG.) -

La Compagnie du 2ème REP rejoindra le Plan de LUBY où elle sera enlevée par hélicoptère vers HYERES.

Le reste du P. JAUNE: devra dégager rapidement le "champ de bataille" et rejoindre ses bivouacs par la route BROVES - Col de la GLACIERE.

DIFFUSION RESTREINTE

Exercice CHAMOIS

Sous - Dossier 8

Logistique

Pièce 82

ORDRE DE MOUVEMENT POUR LA MISE EN PLACE

I/ BUT DU MOUVEMENT

Rejoindre la ZDA de l'exercice CHAMOIS à l'Ouest du Camp de CANJUERS
(cf annexe à la pièce 21).

II/ REPARTITION DES ITINERAIRES ET HORAIRES :

21. PC 114° D.I.

Itinéraire : route circulaire SUD du Camp

Destination : LA BUSSIÈRE

Heure de départ du Bivouac : 19 H 00

Arrivée : 20 H 00.

22. 275° R.I.

Itinéraire : route circulaire SUD du Camp

Point de 1ère destination : Ferme la CLUAYE

Heure de départ du Bivouac : 20 H 00

Arrivée : 20 H 50.

23. 299° R.I.

Itinéraire : Carrefour Plaine de RANGUIS (923-375) - Champ de Tir de LAGNE
(916 - 397) - BIGOURET (918 - 407) - Champ de tir des AMANDIERS.

Point de 1ère destination : Côte 922 (872 - 415)

Heure de départ du Bivouac : 19 H 45

Arrivée : 20 H 20.

24. 292° R.I.

Itinéraire : Carrefour plaine de RANGUIS (927 - 375) - Champ de tir de LAGNE -
COLLE de BLACAS (828 - 387) - LA BUSSIÈRE.

Point de 1ère destination : La CITERNE

Heure de départ du Bivouac : 20 H 45

Arrivée : 21 H 45.

DIFFUSION RESTREINTE

Pièce 82 - 2 -

25. 1° R.C.

Itinéraire : Piste à char le long de la route circulaire SUD du Camp.

Point de 1ère destination : Bastide NOUGUIÈRE (832 - 363)

Départ du camp : 20 H 15

Arrivée : 21 H 15.

III/ CONDITION DU MOUVEMENT

Vitesse moyenne : roues : 20 km/h

chenillés : 15 km/h

Eclairage normal.

Equipement des itinéraires à la charge de la C.C.R.

DIFFUSION RESTREINTE

Exercice CHAMOIS

Sous - Dossier 8

Logistique

Pièce 83

ORDRE DE MOUVEMENT POUR LA 1^o PHASE

PIECES JOINTES : 1 CARTE ET DEUX GRAPHIQUES DU MOUVEMENT.

I/ ITINERAIRES

299° R.I. : P 1 Blindés sur piste à chars le long de P 1.

275° R.I. : Au Nord : P 3

Au Sud : P 5 et P 5 bis jusqu'au Camp puis P 3 derrière l'Elément
NORD

Blindés sur les pistes à chars le long de P 3 et P 5.

292° R.I. : P 5.

1° R.C. : Piste à chars centrale : P 3 bis.

PC 114° D.I. : P 5.

II/ HCRAIRES

Se reporter aux graphiques du mouvement en annexe 1 et 2.

Heures de passage aux PI (R 2) :

299° R.I. : 05 H 00

275° R.I. : Sur P 3 : 03 H 50
Sur P 5 : 04 H 10

292° R.I. : 05 H 45

1° R.C. : 05 H 00

PC 114°DI : 06 H 15.

III/ CONDITIONS DE CIRCULATION

Eclairage normal.

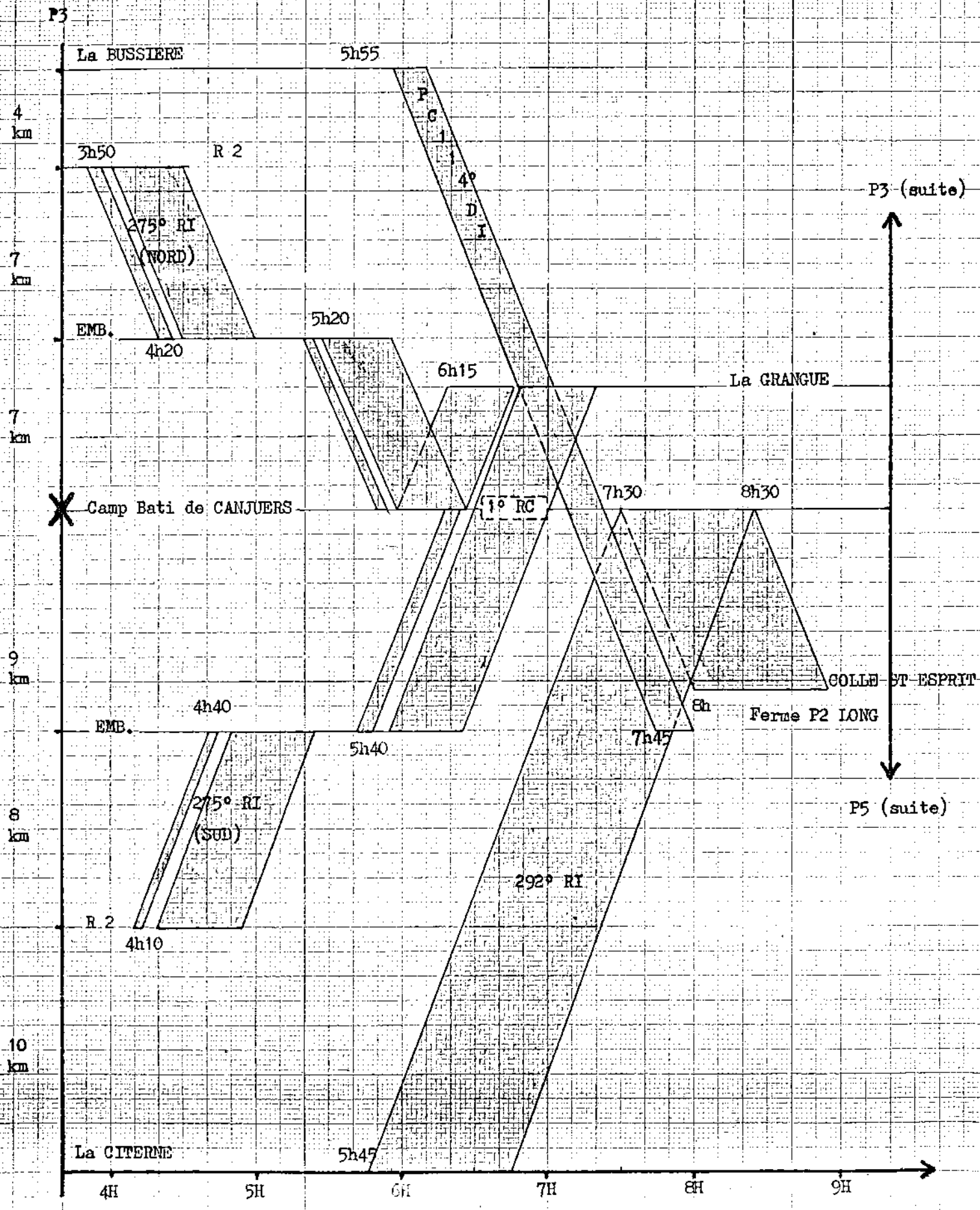
Vitesse moyenne : Roues : 15 km/h.

Chenillés : 10 km/h.

GRAPHIQUE DU MOUVEMENT - PHASE

DIFFUSION RESTREINTE

275° RI - PC 114° DI - 292° RI



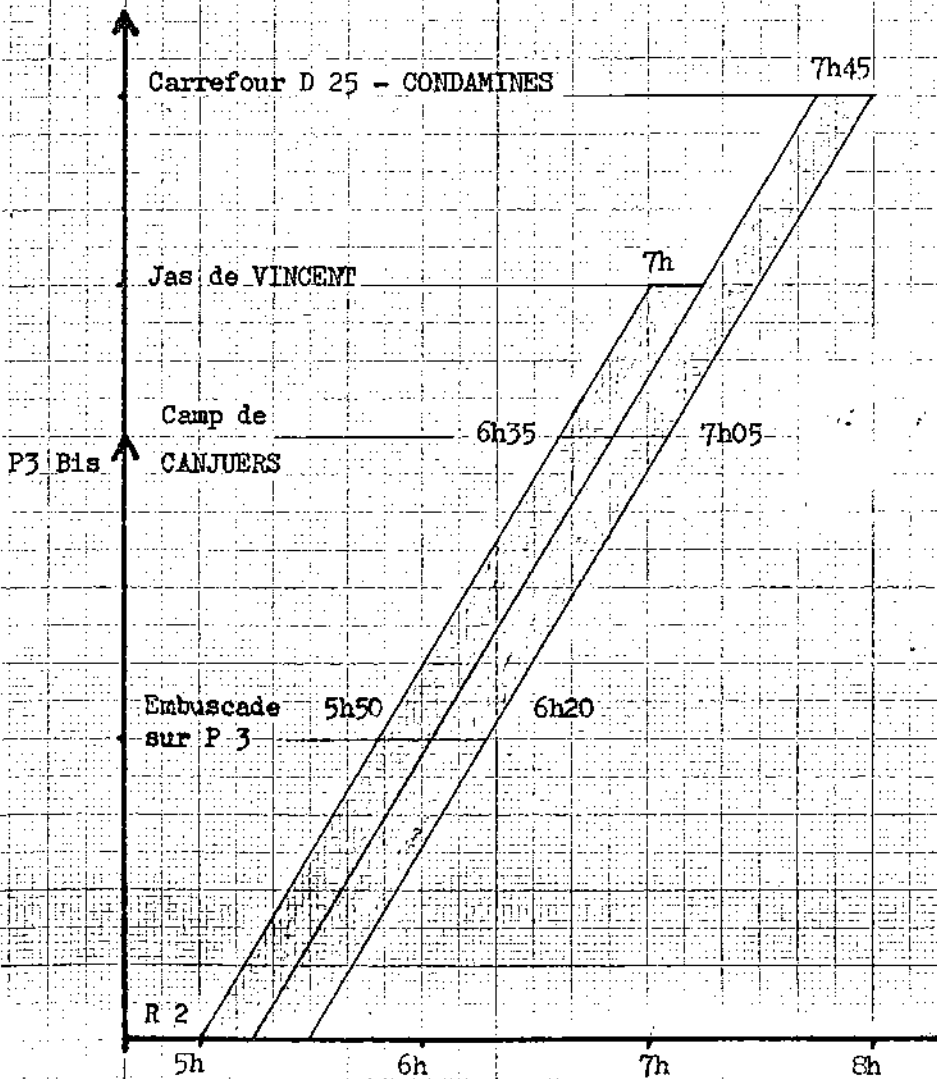
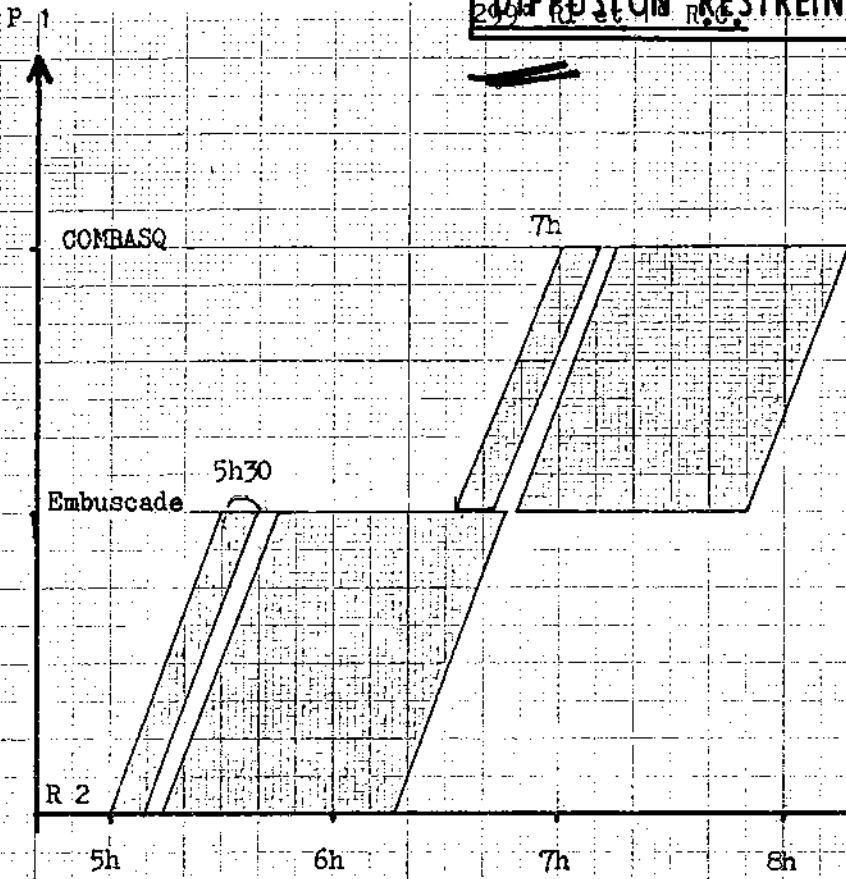
GRAPHIQUE DU MOUVEMENT 1^o PHASE

DIFFUSION RESTREINTE

~~299° R.I.~~ R.C.

~~299° R.I.~~

1^o R.C.



DIFFUSION RESTREINTE

Exercice CHAMOIS

Sous - Dossier 8

Logistique

Pièce 84

MUNITIONS ET ARTIFICES D'EXERCICE

Les munitions critiques nécessaires pour l'exercice CHAMOIS sont allouées aux formations suivant la répartition donnée par le tableau joint.

Elles seront mises en place au dépôt de CANJUERS pour le 20 septembre 1979.

Les Corps les percevront directement au dépôt à partir de cette date.

Il est rappelé que les munitions suivantes sont en consommation libre :

- Cartouche de 7,5 m/m à blanc sur bande code EDM : 1301,
- Pots fumigènes de 1 kg code EDM : 7500,

et qu'il convient d'en adresser la demande directement au dépôt de CANJUERS au minimum 1 mois avant la date de perception.

La Compagnie du 2ème R.E.P. sautera avec ses propres munitions dont la nature et la quantité auront été évaluées en fonction de sa mission au sol.

DIFFUSION RESTREINTE

Exercice CHAMOIS

Sous - Dossier 8

Logistique

Pièce 86

SEQUENCE SANTE

I/ DESCRIPTION DE L'INCIDENT

L'unité du 292° R.I. qui déborde l'observatoire de l'ESPARGON par l'Ouest se fait tirer depuis le carrefour de DANDARIN et a 7 blessés.

La séquence consiste à représenter le ramassage de ces 7 blessés, leur transport vers le poste de secours régimentaire, les premiers soins au PS puis l'évacuation par roue (5 blessés) et par hélicoptère (2 blessés).

II/ LOCALISATION HORAIRE

Point de ramassage : environs de la cote 869 (047 - 382).

Horaire : vers 11 heures.

PS régimentaire : en arrière de la cote 925 (044 - 376).

III/ EXECUTION

L'exécution de la séquence est sous la responsabilité du 292° R.I.

La définition des modalités et le contrôle de cette séquence sont à la charge du Médecin Chef de la 14° D.I. présent à la DIREX et disposant d'une ambulance et d'un HL équipé pour le soutien Santé réel.

Les "blessés" maquillés seront des personnels du 92° R.I. mis en place à cet effet et "évacués" ultérieurement sur le bivouac du 292° R.I. au camp bâti.

Les communications relatives à cette séquence devront comporter obligatoirement le marquant : "Séquence Santé Exercice".

IV/ INFORMATION

Afin qu'aucune confusion ne puisse avoir lieu, tous les personnels participant à l'exercice devront être préalablement informés de l'exécution de cette séquence d'exercice.

DIFFUSION RESTREINTE

Exercice CHAMOIS

Sous - Dossier 8

Logistique

Pièce 87

ORDRE POUR LA CIRCULATION ROUTIERE

I/ MISSION GENERALE

Faciliter le déplacement des unités participant à l'exercice CHAMOIS pour permettre de respecter les horaires prévus dans le scénario, malgré les difficultés dues au petit nombre d'itinéraires disponibles et à la présence de points de passage obligés générateurs d'embouteillage (Camp Bati en particulier).

II/ MISE EN PLACE DES UNITES LE 26 SEPTEMBRE SOIR :

Equiper les itinéraires prévus dans l'ordre de mouvement de la pièce 82 :

- 299° RI : R 4 puis P 1 -
- 292° RI : R 4 puis plan de LAGNE et P 3 -
- 275° RI et PC : P 5 -
- 1° R.G. : Piste à char le long de P 5 -
- Parti JAUNE : Itinéraire libre -

Interdire la portion de P 3 entre P 1 et le carrefour du PLAN de LAGNE (887 - 392).

Autoriser les mouvements logistiques réels sur les itinéraires NORD et SUD seulement.

III/ MOUVEMENT 1° PHASE

31 - Equiper les itinéraires prévus dans l'ordre de mouvement de la pièce 83 dans le sens EST - OUEST (P 1, P 3, P 5 et P 5 bis) et interdire tout mouvement dans l'autre sens excepté ceux du parti JAUNE (et éventuellement des interventions SANTE urgentes réelles).

(P. JAUNE)

32 - Faciliter l'action du PLASTERON aux 3 embuscades prévues en assurant la sécurité de part et d'autre des obstacles mis sur les itinéraires, puis s'assurer que les itinéraires sont bien dégagés avant de laisser repartir les colonnes aux heures prévues.

33 - Faciliter le passage du Camp bati en :

- orientant bien l'élément Sud du 275° RI sur P 5 bis ;
- équipant les itinéraires de traversée (P 5, P 5 bis - P 3, P 3 bis) ;
- dédoublant le carrefour D 955 - route des CONDAMINES pour permettre le passage simultané de P 3 et P 5.

.../...

- assurer à ce même carrefour le croisement des colonnes de véhicules à roue avec celles des engins blindés du 1° RC sur P 3 bis (Pilotage) -

34 - Organiser en liaison avec les régiments concernés les zones de stationnement de véhicules à roues :

- Plaine de GUENT (985 - 392) - 275° RI -
- Colle St ESPRIT (022 - 354) - 292° RI -

35 - Renseigner au passage sur R 2 et à l'arrivée aux points de 1ère destination :

- PC 114 - Ferme du PLAN LONG -
- 275° RI - LA GRANGE (989 - 387).
- 292° RI - LA COLLE ST ESPRIT (022 - 354).
- 299° RI - Carrefour 992 - 412
- 1° R.C. Sortie EST du Camp Bati (lignes de contrôle).

IV/ 2° PHASE

41 - Interdire la circulation civile sur la D 25 et la D 955 à l'intérieur du camp pendant les horaires prévus dans l'arrêté préfectoral en fonction des consignes à prendre au PC du Camp (horaires demandés : D 25 de 9h à 17h - D 955 de 7h à 10h).

42 - Faciliter le mouvement du 299° RI par la route de COMPS (D 21 et D 25) - Points particuliers :

- Traversée de COMPS
- Carrefour D 21 - D 25.
- Interdiction de la D 37.

Organiser en liaison avec le 299° RI le stationnement au Nord de la COLLE.

43 - Etre en mesure d'effectuer toute mission de guidage d'autorité ou de visiteurs à partir de la DIREX.

44 - En fin d'exercice, faciliter l'acheminement rapide des camions vides vers les points d'embarquement en jalonnant les itinéraires d'acheminement :

- 299° RI - LA COLLE et ST ROMAIN par D 21 et D 25.
- 292° RI - VALLON des prés (049 - 385) par D 25.
- 275° RI - COLLET de l'OURME (027 - 388) par gué du JAS - BAS AVELAN et AUBRET.

45 - Faciliter la circulation sur la D 25 et la route des CONDAMINES pour le retour sur le Camp bati après l'exercice, en fonction d'ordres de conduite de la DIREX (pilotage au carrefour EST du CAMP).

DIFFUSION RESTRENTE

EXERCICE CHAMOIS
CARTE ANNEXE A
LA PIECE 83

